<u>COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION</u> DU CONSEIL MUNICIPAL

(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

SEANCE DU 11 MAI 2015

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni le onze mai 2015 à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de M. Vincent FORTINEAU, maire.

<u>Présents</u>: FORTINEAU Vincent, DUGENEST Jean-Claude, ABIAN Vincent, CASSONNET Michel, BONESME Christianne, MAZAL Chantal, MOREAU Jean-Louis, NOLOT Jean, PETIT Pierre, , PENOT Dominique, RIGOLLET Claudie, RAYMOND Odile, FLEUR Cyril, SAUVAT Claire,

Absente excusée : ROUSSEL Corinne

Michel CASSONNET est élu secrétaire de séance.

A l'ordre du jour figuraient les questions suivantes :

Projet chaufferie bois:

La commission chargée d'analyser les offres pour la construction d'une chaufferie bois automatique avec réseau de chaleur s'est réunie le mardi 5 mai. Après analyse des offres les entreprises retenues sont

- Lot 1: VRD / terrassement / gros œuvre: TPCRB pour un montant de 65 169.55 € HT
- Lot 2 : Charpente / couverture / serrurerie : SERRU'BAT pour un montant de 19 974.00 € HT
- Lot 3 : Chauffage / réseau de chaleur / plomberie / électricité : LEMAIRE pour un montant de 152 916.06 € HT

Le conseil municipal décide de continuer la procédure pour la construction d'une chaufferie bois automatique avec réseau de chaleur, accepte les entreprises retenues par la commission d'analyse des offres pour un montant total des travaux de 238 059.61 € HT et autorise le maire à signer tous actes à intervenir.

Etude des devis:

Le conseil Municipal donne un avis favorable (14 pour) pour un devis pour l'équipement informatique de l'école à l'entreprise AIM pour un montant de 3 746.00 € TTC. Le conseil municipal donne un avis favorable (13 pour M Fortineau ne participe pas au vote) pour un devis d'EVOLIS 23 pour la réfection des allées du cimetière pour un montant de 14 030.04 € TTC.

Questions diverses:

- <u>Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Dunois</u>: Le conseil accepte à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Dunois par la suppression du paragraphe: « Etude, aménagement et gestion des équipements touristiques, sportifs et socio-éducatifs qui pourront être aménagés sur les sites de la vallée de la Creuse concernés par la réalisation des barrages de l'Age, de Champsanglard et des Chézelles, à compter du 1^{er} janvier 2013 » compétence figurant à l'article des statuts n°1.3.4. « Equipements touristiques existants d'intérêt communautaire » et prend note que cette décision pourra prendre effet à l'issue de la procédure en cours, de répartition du patrimoine entre les membres du Syndicat, répartition qui a été arrêtée par décision de M. le Préfet en date du 30 juin 2014.
- ➤ Inauguration du pont de bois : celle-ci se fera le 5 juin à 15 h sur site, une invitation sera distribuée à la population qui pourra s'inscrire en mairie.

La séance est levée à 21 h 50

Le Maire, Vincent FORTINEAU